

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNION DES PORTS DE FRANCE

Hervé MARTEL, Président du directoire du grand port maritime du Havre et président d'Haropa a été élu lors du conseil d'administration du 1 avril 2014, à l'unanimité, à la présidence de l'Union des Ports de France (UPF), association professionnelle qui regroupe les établissements gestionnaires de ports de commerce et de pêche.

Il succède ainsi à Jean-Claude TERRIER, Président du directoire du grand port maritime de Marseille qui assurait cette présidence depuis juin 2012.

Le mandat de Jean-Claude TERRIER a été marqué par l'aboutissement de la mutation profonde du système portuaire français liée à la réforme des grands ports maritimes de métropole (2008) et d'Outre-mer (2013), à laquelle il a apporté personnellement tant à Marseille qu'au sein de l'Union des Ports de France une contribution très importante.

La présidence d'Hervé MARTEL à la tête de l'UPF confirme la volonté commune des ports français de gagner en efficacité, en visibilité et d'être particulièrement attentifs à leurs clients, tout en portant une grande attention au dialogue social et en veillant aux intérêts des places portuaires françaises au niveau européen. Elle s'inscrit dans une perspective de poursuite de la reconquête de parts de marché, qui caractérise le port du Havre et Haropa en 2013.

UNION DES PORTS DE FRANCE

L'Union des Ports de France (UPF) est l'association professionnelle représentant les exploitants de ports français.

Elle rassemble ainsi 46 membres qui regroupent les établissements gestionnaires de ports français de commerce et de pêche ainsi qu'un certain nombre de criées situés en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer : grands ports maritimes, ports de Paris et de Strasbourg, chambres de commerce et d'industrie, sociétés d'économie mixte et sociétés d'exploitation portuaires.

L'Association a trois missions :

- représenter les établissements portuaires français dans les négociations sociales de branche en liaison avec l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention) et les organisations syndicales, notamment pour la gestion de la convention collective nationale unifiée Ports et Manutention,
- défendre les intérêts des ports français vis-à-vis des pouvoirs publics français, des instances européennes et des media, notamment au sein de l'association des ports maritimes européens (ESPO),
- animer des réseaux de partage de bonnes pratiques et d'échange d'expériences sur les divers métiers portuaires,

Fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2013 avec l'Association pour le Développement des Ports Français (ADPF), l'UPF a mis en place 3 Carrefours :

- Le carrefour des professionnels portuaires regroupant les professionnels concernés par le développement de l'activité portuaire
- Le carrefour des autorités portuaires décentralisées
- Le carrefour des Présidents et Vice-Présidents de conseils de surveillance des grands ports maritimes.

Poste et personne à contacter : Chargée de communication : Christina PERON

Email : christina.peron@yahoo.fr

Site Internet : www.port.fr

Téléphone : 01 42 27 52 62

Adresse : 8, Place du Général Catroux - 75017 Paris